



2 rue d'Angleterre - 06000 Nice
Tél. +33(0)493.16.00.36 – Fax +33(0)493.16.21.22
email: housing@alpha-b.fr ou office@alpha-b.fr

Conditions générales d'accueil d'étudiants à la Résidence Universitaire Montebello

Accueil & départ

-Les accueils à la résidence se font le dimanche toute la journée entre 10h00 et 22h00.
Après 22h et afin de respecter la tranquillité des résidents, aucun accueil ne pourra se faire.
Un responsable de l'institut vous remettra les clés de votre chambre et une paire de draps propres. Il vous expliquera les détails à connaître, heures du service des petits déjeuners, les jours pour le changement des draps (1 fois par semaine), l'entretien de votre chambre, etc...

Attention, vous verserez votre caution de 200 €, non pas sur place, mais le lendemain de votre arrivée (le lundi matin) au secrétariat de l'institut.

- Les départs se font toujours les samedi, entre 8h00 et 11h30 (aucune exception à cette règle).
Le responsable de l'institut contrôlera votre chambre et son état de propreté. Vous devez rendre votre chambre dans le même état qu'elle vous a été remise, votre caution ne sera pas rendue si ce n'était pas le cas! (Des «kits ménage» avec ustensiles et produits d'entretien sont gratuitement à votre disposition).

Sécurité*

-Il est formellement interdit de faire pénétrer dans la résidence et de ce fait dans votre chambre, toute personne étrangère à l'Institut alpha.b.
-Même pour de courtes absences, fermez à clé la porte de votre chambre et n'y laissez pas de fortes sommes d'argent ou d'objets précieux. L'Institut déclinant toute responsabilité en cas de vol.
-Ne perdez pas vos clés! elles vous seront facturées 15 euros.
-Pour des raisons de sécurité ou d'entretien (changement des draps...) le responsable de l'Institut se réserve le droit de rentrer dans les chambres.

Responsabilité*

-Respectez l'état des locaux, ainsi que celui de votre chambre et du mobilier qui s'y trouvent. Toutedégradation est à votre charge et entraîne de surcroît la retenue systématique de votre caution.
-L'alcool et bien sûr les drogues dans la résidence universitaire, ou votre chambre sont formellement interdits.
-Dans l'enceinte de la résidence ainsi que dans le parc, ne faites aucun bruit après 22h afin de respecter la tranquillité des autres résidents. La loi française est très stricte sur ce sujet.

***Parce que la sécurité et le bien-être de tous passe par le respect de chacun, tout manquement aux règles élémentaires de sécurité, de vie en communauté et de bonnes moeurs, entraînera sur le champ l'expulsion du fautif sans qu'aucun remboursement puisse être possible.**

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous signaler tout problème.

Nous vous remercions de votre compréhension.